

# CONSEIL INTERCOMMUNAL ASR

## Préavis No 01/2018 - Comptes 2017 Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes 2017 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

Dans sa séance du 24 avril, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 15 mai en présence d'une délégation du Comité de direction. Etaient présents : MM : Bernard Degex (président Codir), Arnaud Rey-Lescure, Jean-Pierre Taverney, Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant police riviera), Capitaine Michel Rouiller (chef des services généraux), M. Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Major François Fleuti (commandant Protection civile), Major Cédric Fagherazzi (commandant SDIS Riviera), ainsi que de Mme Isabelle Henny (responsable des finances), et M. Dario Piras (responsable des ressources humaines).

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses apportées.

### Membres de la Cogest

Prénom et nom	Commune	24 avril 2018	15 mai 2018
A.Grivel	Blonay	Excusé	Excusé
Ph. Mercier	Chardonne	Présent	Présent
H-J Müller-Hermann	Corseaux	Rempl. J. Marmier	Présent
T. Ribeiro	Corsier	Excusé	Excusé
M. Badoud	Jongny	Excusé	Présent
R.Urech	La Tour-de Peilz	Présent	Présent
Y.Hess	Montreux	Présent	Présent
P-A Besson	St-Légier	Présent	Présent
Ch. Ming	Vevey	Excusé	Présent
A.Koschevnikov	Veytaux	Présent	Présent

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes.

## Questions au Comité de direction

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 24 avril 2018 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

### Questions d'ordre général

- *Les comptes en page 4 du préavis ne correspondent pas à ceux de la page 8 du même document, ni à ceux de la page 40 des comptes, la différence est certes minime, mais de quoi s'agit-il ?*

**Réponse :** Une erreur de saisie d'un montant CHF 401.58 apparaît dans le fichier « Excel » de la première version du tableau relatif à la répartition aux différentes communes. Celle-ci s'est reportée sur la page 4 du préavis aux comptes 2017. Le montant exact à répartir dans les communes pour l'année 2017 selon les comptes s'élève à CHF 19'559'907.90 et correspond au tableau de répartition joint aux comptes 2017 et au rapport de la fiduciaire.

La différence de CHF 401.58 est composée de deux comptes qui n'ont pas été intégrés dans les formules de la première version :

- 1) Compte 601.4221 « Revenus comptes courants (intérêts créanciers) » pour un revenu de CHF 8.42 à répartir entre toutes les communes
- 2) Compte 602.02.4232.02 « Recettes abonnements » pour une charge de CHF 410.- imputée directement à la commune de Vevey

L'erreur en question a été identifiée et la correction a malheureusement été apportée après la première distribution du tableau de répartition aux différentes communes.

- Question subsidiaire à la précédente pour quelle raison l'organe de révision ne s'est-il pas aperçu de cette différence ?

**Réponse :** Les comptes transmis à la fiduciaire sont exacts et correspondent à la comptabilité de l'ASR. L'erreur se situe dans la première version du tableau de répartition aux communes.

- *Pour quelles raisons un report fréquent des dépenses de budget en budget ? N'aurait-il pas été possible de les supprimer du budget concerné ?*

**Réponse :** Pour la réalisation de certains projets importants (par exemple : système d'aide à l'engagement (SAE 2015), liaison radio par le réseau sécurisé (Polycom), etc.), nous sommes liés à la planification instances compétentes en la matière, soit les services du canton ou de la confédération.

En les supprimant du budget, il y aurait lieu de passer par le biais des crédits supplémentaires, dont les impacts auraient un effet collatéral sur la gestion des communes de l'association. Il s'agit d'une possibilité à explorer avec les Autorités concernées.

- *Est-il prévu de constituer un compte carburant ou énergie qui permettrait de comptabiliser et surtout de différencier les dépenses liées à ces divers postes ?*

**Réponse :** Un compte XXX.3124 « Carburant, combustible » est constitué dans chaque cellule à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les frais de carburant pour l'année 2018 et pour le budget 2019 sont comptabilisés dans ces comptes et identifiables.

- Serait-il possible d'uniformiser les libellés des comptes évoqués ci-dessus dans chaque compte xxx.3124 ?

**Réponse :** Les comptes sont corrigés et portent le libellé : « Carburant, combustible ».

### Questions sur des comptes en particulier

#### **Compte xxx.3050 - Assurances accidents**

- Les assurances accidents augmentent alors que les traitements ou autres diminuent. Quelles en sont les raisons ?

**Réponse :** En comparant les comptes 2017 et ceux de 2016 qui figurent sur le rapport ad hoc, on observe une augmentation, selon le détail suivant :

- le total du compte 3011 (traitements) est plus important en 2017 qu'en 2016
- le total du compte 3050 (assurance acc) est plus important en 2017 qu'en 2016

La comparaison entre les comptes 2017 et le budget 2017 n'est pas pertinente dans la situation qui nous occupe.

#### **Informations complémentaires obtenues suite à la rencontre avec le Codir**

D'emblée, il convient de relever que le budget 2017 des assurances LAA (3050) a été constitué sur la base des taux 2016, soit ;

LAA Accident professionnels :	0.2210%
LAA complémentaire :	0.0190%
LAA excédentaire :	0.1120%
LAA SUVA (signalisation) :	0.7674%

En date du 28 octobre 2016, puis du 18 août 2016, la Vaudoise assurance et la SUVA Lausanne, ont décidé d'appliquer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux suivants :

LAA Accident professionnels :	0.2490%
LAA complémentaire :	0.0190%
LAA excédentaire :	0.1120%
LAA SUVA (signalisation)	0.6646%

Au vu de ce qui précède, nous constatons que les variations des taux évoqués ci-dessus ont pu générer une augmentation de la prime LAA, et ce, malgré la diminution du compte de traitement.

Voici un exemple :

Salaires au budget :	CHF 100'000.-
Primes LAA au budget en %	0.2210%
Prime LAA au budget en CHF	CHF 221.00
Salaires réels :	CHF 90'000.-
Primes LAA réelle en % :	0.2490%
Prime LAA réel en CHF :	CHF 224.00

### Direction (cellule C2)

#### Compte 601.3011 - Traitements

- *La promotion concernée ne pouvait-elle être prévue dans le cadre du budget ?*

**Réponse :** Lors de l'établissement du budget 2017, la potentielle promotion de nos deux secrétaires de direction n'avait pas été abordée. Ce n'est que lors de sa séance du 8 décembre 2016 (décision n°106/2016), que le Comité de direction a pris cette décision.

### Police Riviera (cellule C4)

#### Compte 603.3012 – Personnel occasionnel

- *Personnel occasionnel 157.95 CHF, de quoi s'agit-il ?*

**Réponse :** Ce montant est détaillé de la manière suivante :

CHF 153.70 : Solde d'heures d'un collaborateur parti au 31.12.2017

CHF 4.25 : Solde d'heures d'un collaborateur parti au 31.07.2017

Il s'agit d'une erreur de ventilation comptable, ces montants devraient figurer au compte 603.3011. Ceci a été corrigé pour l'année 2018.

#### Compte 603.3102 – Livres, journaux, doc. et frais annonces

- *Les difficultés de recrutement augmentent alors que les frais de qui les concernent diminuent, n'y a-t-il là une relation de cause à effet ?*

**Réponse :** Quatre policiers ont été engagés en 2017. Trois d'entre eux ont été recommandés par des policiers de l'association et un engagement a pu se faire par l'intermédiaire de nos réseaux. Il n'a donc pas été nécessaire de procéder à un recrutement par voie d'annonce.

#### Compte 603.4370 – Amendes

- *Quelles sont les raisons du retard de la mise en service du nouveau radar ?*

**Réponse :** Le délai de livraison, ainsi que la formation obligatoire pour l'utilisation de cet appareil n'ont permis sa mise en service qu'au mois de mai 2017. Il y a lieu de préciser qu'en attendant l'utilisation de l'appareil de la marque « ESO », les contrôles radars ont été effectués avec l'appareil laser.

### Ambulance Riviera (cellule C6)

#### Compte 605.3141 – Entretien des bâtiments et monuments

- *Quel est l'influence du report de la climatisation sur le compte au budget 2017 ?*

**Réponse :** La Ville de La Tour-de-Peilz a débuté l'étude de la réfection du bâtiment communal de Béranges à l'automne 2017, principalement en termes d'isolation. Le montant de CHF 58'000.- inscrit au budget 2017 pour la climatisation du 1<sup>er</sup> étage du service d'ambulances n'a donc été ni engagé, ni reporté.

### **Compte 605.3301 – Amortissements créances et débiteurs**

- *Le nouveau système est-il en place ? Quelles sont les influences sur le compte ?*

**Réponse :** Le service des finances de la Ville de Montreux travaille prioritairement à résoudre cette contrainte technique engendrée par le changement de système comptable. Nous sommes dans l'attente de la comptabilisation des pièces et de la mise à jour des débiteurs par la commune de Montreux. Notre but est de régulariser la situation en cours d'exercice 2018.

### **Signalisation (cellule C10)**

#### **Compte 609.3135 – Achats de matières premières**

- *Pourquoi une telle surestimation au budget ?*

**Réponse :** L'estimation de ce compte est difficile étant donné que le secteur de la signalisation ne connaît souvent pas les travaux importants qui sont soumis aux préavis communaux, dans lesquels la réfection de la signalisation est prise en charge.

Le facteur lié aux manifestations, dont le nombre a tendance à croître (signalisation à mettre en place) et les conditions météorologiques jouent un rôle sur les travaux d'entretien de la signalisation, notamment sur l'étendue du rafraîchissement des balisages au sol (peintures) effectué.

Ce compte est également à mettre en lien avec le 609.3143 « Entretien Signalisation routière/éclairage », dans lequel les travaux commandés à des entreprises privées sont comptabilisés.

#### **Compte 609.3143 – Entretien signalisation routière / éclairage**

- *De quels types de détecteurs radars s'agit-il ?*

**Réponse :** Il s'agit d'une réparation des sites de surveillance automatique du trafic (SAT - feux rouge et contrôles de vitesse), installés à Montreux, qui présentaient des défauts au niveau des modules de communication, du câblage et des boucles de détection dont le montant n'avait pas été prévu au budget. Cette maintenance a été inscrite de manière périodique pour les budgets futurs.

- *Quelles ont été les adaptations effectuées pour les taxis ?*

**Réponse :** Suite à une sollicitation des concessionnaires taxis, les Municipalités des communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey ont décidé d'autoriser les taxis à utiliser toutes les voies réservées aux bus (VMCV) sur le territoire couvert par l'ASR. La décision de la Municipalité de Vevey a fait l'objet d'un recours au tribunal lequel a repoussé la mise en œuvre, raison pour laquelle, les travaux ont été effectués et pris en charges au travers du budget 2017. Ceux-ci concernaient le marquage du terme « TAXI », notamment, dans les voies réservées aux bus et l'adaptation de la signalisation verticale.

- *Frais de signalisation : que concernent-ils ?*

**Réponse :** Ils concernent une augmentation des interventions de l'entreprise Siemens sur la signalisation lumineuse suite à des pannes en augmentation durant l'année 2017.

### Stationnement (cellule C11)

- *Quel est le retour concernant le fonctionnement de Park Now (compte 610.xx.3185) et quelle est l'implication dans l'augmentation des charges ?*

**Réponse :** L'application « ParkNow » est à disposition des usagers depuis le 1<sup>er</sup> février 2017. Jusqu'au 30 novembre 2017, 134'274 paiements ont été comptabilisés, nombre qui ne cesse d'augmenter puisque plus de 91'000 opérations ont déjà été dénombrées en 2018. Relevons que les commentaires des usagers sur l'utilisation de ce système sont des plus satisfaisantes.

Les avantages de ce système de paiement à distance sont les suivants :

- il permet d'offrir une possibilité de paiement supplémentaire de la taxe de stationnement aux usagers, au moyen d'un smartphone, via une carte de crédit ;
- une diminution du travail des assistants de sécurité lors de la récolte et du tri de la monnaie ;
- usuellement, il favorise le taux de paiements, respectivement les recettes ;
- il remplace, en principe, les lecteurs de cartes de crédit sur les horodateurs, supprimant les charges liées à ce système et les frais de maintenance/matériel ;
- à moyen terme, lorsque les usagers seront familiarisés avec ce mode de paiement, diminution du nombre d'appareils à prépaiement par zone de stationnement ;
- le système permet également une adhésion des parkings en ouvrage.

Les charges liées à cette application sont :

- « ParkNow » : 3,7% sur le montant de la transaction, ainsi que CHF 99.-/mois par commune pour le logiciel ;
- Opérateur cartes de crédit : 1,9 % sur le montant de la transaction ;
- « Elavon » (prestataire de paiement) : 0,12 Euro par transaction.

Pour l'année 2017, les charges totales se montent à CHF 42'057.74, réparties comme suit :

610.01.3185 (Montreux) : CHF 7'924.40

610.02.3185 (Vevey) : CHF 29'350.57 (incluant Blonay, Corsier, St-Légier)

610.03.3185 (La Tour-de-Peilz) : CHF 4'782.77

- *Est-il possible de connaître les pourcentages des amendes consécutives aux paiements par applications et en monnaie ?*

**Réponse :** Il n'est pas possible de connaître ce pourcentage. En effet, les chiffres des dénonciations sont régis par l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO) et sont par conséquent les mêmes, indépendamment du système de paiement utilisé par l'utilisateur.

### **Compte 610.02.4272 – Redevances utilisation DP**

- *Quelles sont les justifications concernant la somme de 0.- CHF pour l'utilisation du domaine public ? Où peut-on trouver la somme exacte ?*

**Réponse :** Les recettes correspondant à ce compte sont comptabilisées dans le 610.02.4272.03 (recettes parcomètres). Elles représentent un montant total de CHF 3'600'839.34.-.



## SDIS Riviera

### **Compte 650.3013.03 – Soldes JSP**

- *Pourrait-on obtenir les comptes visibles de JSP, (ce que nous avons déjà demandé et qui nous avait été promis en 2016) ?*

**Réponse :** Ci-joint, vous trouverez le décompte des activités des moniteurs pour l'engagement des JSP de l'exercice 2017. Pour rappel, le programme mis à disposition pour la gestion des JSP par l'ECA ne permet pas de faire la solde des moniteurs, raison pour laquelle un fichier parallèle est tenu.

### **Compte 650.3093 – Frais sanitaires**

- *Pourquoi une diminution puisqu'il s'agit d'une obligation facile à planifier ?*

**Réponse :** Pour l'exercice 2017, la raison est liée principalement à une facture d'un de nos médecins-conseils pas reçue à ce jour pour un montant d'environ CHF 6'000. De manière générale, la fluctuation du personnel (départ et arrivée) impacte directement les contrôles médicaux. En effet le nombre de nouveau sapeur-pompiers recrutés en novembre et qui suivent leurs formations le premier semestre de l'année suivante influence directement ce chapitre des comptes.

### **Compte 650.3116.01 – Achats de matériel radio**

- *Dans le commentaire : détachement et non pas déclenchement ...*

**Réponse :** Il y a effectivement une erreur. C'est bel et bien d'un détachement qu'il s'agit.

### **Compte 650.3156 – Entretien du matériel spécialisé**

- *Les palans ont-ils été changés ou réparés (montant élevé pour une réparation) ?*

**Réponse :** Il s'agit pour l'essentiel d'une réparation qui nous a obligés également à changer le dispositif de commande des palans. En effet, l'installation datant de plus de 10 ans et certains composants ne se trouvant sur le marché, les commandes ont donc dû être changées. Par ailleurs, nous avons profité de l'intervention de l'entreprise pour effectuer l'entretien général sur cette installation.

### **Compte 650.4356 – Facturation de services à des tiers**

- *Quelle est la nouvelle procédure de levée de doute ?*

**Réponse :** La nouvelle procédure consiste à la généralisation systématique de la levée de doute pour les déclenchements d'alarmes automatiques. Lorsqu'un déclenchement arrive au central de transmission des alarmes (CTA - 118) via la technologie IP, l'opérateur effectue un contre-appel auprès d'un numéro fourni (obligation de sa part) par les détenteurs d'installation. Auparavant, la procédure de levée de doute était laissée au choix du détenteur de l'installation, mais est devenue à présent obligatoire afin de replacer la responsabilité auprès du propriétaire de l'installation. Ceci ayant pour effet de diminuer (env. 30%) les mobilisations inutiles des sapeurs-pompiers volontaires.

### Protection civile Riviera

#### **Compte 661.3161 – Loyers**

- A quoi est dû ce surcoût ?

**Réponse :** L'augmentation est due à la location du local utilisé pour entreposer le matériel dans l'abri des Moulins à Château-d'Oex, soit un montant de CHF 9'300.-. Ce dernier ne figurait pas encore au budget 2017, car la location n'a été effective que depuis juin 2017, soit après l'établissement du budget 2017. Elle fait suite à la nouvelle organisation de protection civile au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mise en œuvre par la Commune de Château-d'Oex.

#### **Conclusions**

A l'unanimité des membres présents, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 01/2018 du Comité de direction du 29 mars sur les comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

- d'approuver les comptes de l'exercice 2017, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 39'760'635.40, les revenus à CHF 23'200'727.50, pour une charge totale à répartir de CHF 16'559'907.90.
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



P-A Besson

St-Légier, le 18 mai 2018

Annexe : Compte JSP + Procédure de levée de doute